

## EXERCICE DES DROITS DE VOTE

2024

# RAPPORT 2024 SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

## POLITIQUE DE VOTE

En tant qu'investisseur actif et signataire des Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable, Financière Tiepolo a pour objectif de voter systématiquement à toutes les assemblées générales des sociétés françaises. Financière Tiepolo ne délègue et n'externalise pas les votes, ce qui signifie que ses décisions de vote sont prises par ses gérants/analystes. Chaque gérant/analyste financier doit voter aux assemblées générales (ordinaires ou extraordinaires) des sociétés qu'il suit.

### *Complexité et lourdeur des formalités de voté liées notamment au droit du titre.*

Le vote en assemblée générale peut être compliqué par des formalités administratives excessives, notamment pour les actionnaires étrangers. Le vote par procuration (communément appelé « proxy voting ») implique des délais, des contraintes de traduction et des procédures qui de par leur complexité et leur coût sont généralement dissuasives. L'usage du "record date" (date d'enregistrement pour l'exercice des droits de vote) peut créer une incertitude sur l'éligibilité des actionnaires au vote en assemblée générale. Dans les sociétés cotées, les actions sont souvent détenues via des intermédiaires financiers (banques, courtiers, dépositaires centraux) qui peuvent compliquer la transmission des instructions de vote et engendrer erreurs ou des délais dans la communication des votes peuvent empêcher certains actionnaires d'exercer leurs droits. Pour l'ensemble de ces raisons, pour les sociétés européennes ou extra-européennes les votes aux assemblées générales sont rendus.

En tout état de cause Financière Tiepolo s'engage à voter systématiquement aux assemblées générales des sociétés européennes ou extra-européennes dont elle détient plus de 5% du capital.

## MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Les votes sont réalisés majoritairement par l'intermédiaire des formulaires de vote par correspondance / demande de carte d'admission mis à disposition par e-mail par notre banque dépositaire.

Dans certains cas spécifiques, les votes peuvent se faire directement auprès de la société, en particulier lorsque les titres sont détenus au nominatif.

Dans la majorité des cas, le vote s'effectue par correspondance. Lorsque nous l'estimons nécessaire, un membre de l'équipe de gestion peut se rendre physiquement aux assemblées générales.

En cas de vote par correspondance, celui-ci est renvoyé dans les délais impartis par e-mail à la banque dépositaire.

Les votes, qu'ils soient réalisés par correspondance ou physiquement lors de l'Assemblée Générale sont systématiquement consignés dans un tableau Excel pour historisation, explication et étude statistique. De plus, une copie physique du formulaire est conservée.

## EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Financière Tiepolo s'oppose par principe à toute résolution qui porterait atteinte aux droits patrimoniaux des actionnaires minoritaires (*par exemple : augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS), attributions excessives de stock-options ou d'actions gratuites aux dirigeants, rémunération excessive des dirigeants, Indemnités de départ disproportionnées (golden parachutes).*)

Financière Tiepolo reçoit et étudie les recommandations sur la gouvernance d'entreprise définies par l'AFG (Association Française de la Gestion).

Financière Tiepolo exerce ses droits de vote par correspondance, par pouvoir au président ou par sa présence aux assemblées générales.

## BILAN DE LA STRATEGIE DE VOTE MISE EN ŒUVRE EN 2024

En 2024, Tiepolo a exercé son droit de vote au travers de 1.757 votes exprimés concernant 52 sociétés.

	Résolutions proposées par la société	Résolutions proposées par des actionnaires
Nombre de votes " pour"	1624	7
Nombre de votes "contre"	126	0
Abstentions	0	0
Nombre total de votes	1750	7

### Répartition des votes

